

Communiqué de presse

Eybens (France), le 30 avril 2024

Publication du Document d'Enregistrement Universel 2023

Waga Energy (EPA : WAGA) annonce la publication de son Document d'Enregistrement Universel 2023, qui a été déposé le 30 avril 2024 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Ce Document d'Enregistrement Universel est disponible sur le site de Waga Energy, rubrique « Investisseurs », ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Il inclut notamment le rapport financier annuel de l'exercice 2023 ainsi que le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

À propos de Waga Energy

Waga Energy (EPA : WAGA) produit du biométhane à prix compétitif en valorisant le gaz des sites de stockage des déchets (« gaz de décharge ») grâce à une technologie d'épuration brevetée appelée WAGABOX®. Le biométhane produit est injecté directement dans les réseaux de distribution du gaz qui alimentent les particuliers et les entreprises, en substitution du gaz naturel fossile. Waga Energy finance, construit et exploite ses unités WAGABOX® dans le cadre de contrats à long terme avec les opérateurs de sites de stockage pour la fourniture du gaz brut, et génère des revenus en revendant le biométhane ou en fournissant un service d'épuration. À la date de ce communiqué, Waga Energy exploite 23 unités (détenues en propre ou vendues) en France, en Espagne, au Canada et aux États-Unis, représentant une capacité installée de 915 GWh/an. Chaque projet engagé par Waga Energy contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique. Waga Energy est cotée sur Euronext Paris.

Contact :

Waga Energy

Laurent Barbotin

Directeur des Relations Investisseurs

+33 (0)7 72 77 11 85

laurent.barbotin@waga-energy.com